

Lettre du 26 Janvier 2022

## Pour un droit à la déconnexion

Le 19 janvier 2022 un rapport d'information de l'Assemblée Nationale était déposé et présenté par Mme Béatrice Biron, députée, portant sur le cadre juridique et statutaire de l'enseignement hybride ou a distance dans l'enseignement secondaire et supérieur. ([Ce rapport est consultable en CLIQUANT ICI](#))

Parmi les personnes auditionnée 2 représentants d'ID-FO, Mme Valérie Kroes et M. Frédéric Scherrer, ont pu intervenir sur cette question du déploiement des pratiques numériques dans le cadre du maintien du lien pédagogique entre les EPLE et les usagers élèves ou famille.

Si nombre de points de ce rapport d'information nécessiteraient que nous y revenions, nous avons relevé pour ce numéro d'I-direction le rappel d'un « droit à la déconnexion » des enseignants et partant de là des acteurs du système éducatif dont nous sommes.

Il est d'autant plus important de rappeler les bonnes pratiques d'usages du numérique aux usagers en l'adossant aux Règlements Intérieurs des EPLE (Proposition 9 du rapport) qu'il semble qu'au MEN, et dans les académies, certains oublient que l'envoi de messages importants et impactant le fonctionnement des établissements pour une application quasi-immédiate pendant les week-ends ou les congés est à proscrire.

La prévention des RPS comme notre investissement au service de nos établissements, nos élèves et nos personnels sont aussi à ce prix : que soient respectés les temps de repos, de vie familiale ou sociale auquel chaque personnel de direction, comme tout salarié, a le droit.

Nous ne pouvons que saluer ce point ! Mais nous demandons aussi que soit mise en application les dispositions de la charte des bonnes pratiques de pilotage en EPLE parue au BO le 26/08/2021. Il ne s'agit plus désormais de se payer de mots ou de protocoles divers, place aux actes !